

ORDONNANCE

Nous, **Alain SAULNIER**, Président du Tribunal de commerce d'Angers ;

Vu la requête qui précède, en date du 09/09/2011, et les motifs y exposés ;

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Désignons :

Madame Monique MILLOT-PERNIN
120 avenue Gambetta
75020 PARIS

En qualité de commissaire aux apports

Concernant :

ACCOUNTING & REPORTING, représentée par Mr Jean-Paul MESSIE
(SARL)
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

BECOUZE, représentée par Mme Isabelle FAUCHER (SA)
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

Avec pour mission d'établir un rapport sur la valeur des apports en nature devant être effectués par la société **ACCOUNTING & REPORTING**, société absorbée, à la société **BECOUZE**, société absorbante, et, le cas échéant, les avantages particuliers à consentir.

Disons que la présente ordonnance sera notifiée par LRAR à :
ACCOUNTING & REPORTING, représentée par Mr Jean-Paul MESSIE
(SARL)
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

et

BECOUZE, représentée par Mme Isabelle FAUCHER (SA)
19, rue René Rouchy
49100 ANGERS

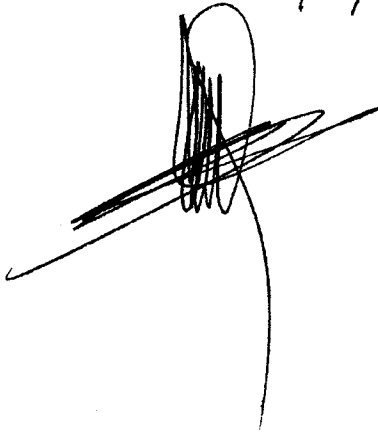


et, le cas échéant, communiquée par lettre simple à son mandataire ;

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés ;

Disons que les dépens de la présente ordonnance, y compris les frais de greffe taxés et liquidés à la somme de 51.23 € TTC seront à la charge de la requérante.

Fait à Angers, le 14/09/2011

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS**



(Fusion avec échange de titres sans commissaire à la fusion)
Articles L. 236-10 et L. 225-147 du Code de commerce

Les soussignés :

- Monsieur Jean-Paul MESSIE, agissant en qualité de co-gérant de la société SARL ACCOUNTING & REPORTING, et
- Madame Isabelle FAUCHER, agissant en qualité de directeur général de la société SA BECOUZE,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société ACCOUNTING & REPORTING, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros, dont le siège est 19 rue René Rouchy 49100 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 488 118 589,

et la société BECOUZE, société anonyme à conseil d'administration au capital de 252.700 euros, dont le siège est 19 rue René Rouchy 49100 ANGERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 323 470 427,

étudient un projet de fusion par absorption de la société ACCOUNTING & REPORTING par la société BECOUZE.

La société ACCOUNTING & REPORTING ferait apport à la société BECOUZE de l'intégralité de son actif, à charge de la totalité de son passif. En rémunération de cet apport, la société BECOUZE attribuerait aux actionnaires de la société ACCOUNTING & REPORTING des actions nouvelles créées à titre d'augmentation de son capital social.

Les conditions et modalités de la fusion seraient déterminées dans un projet de traité de fusion à établir entre les deux sociétés.

Les associés de toutes les sociétés participantes à l'opération doivent décider à l'unanimité le 19 septembre prochain de ne pas faire établir le rapport écrit sur les modalités de la fusion mentionné aux I à III de l'article L 236-10 du Code de commerce.

Les sociétés participantes doivent en revanche demander la nomination d'un commissaire aux apports.

Au vu des informations qui précèdent, les sociétés requérantes vous prient de bien vouloir, conformément aux dispositions des articles L. 236-10 IV et L. 225-147, R. 225-136, R. 225-7 et R. 225-8 du Code de commerce, procéder à la nomination d'un commissaire aux apports qui aura pour mission d'établir un rapport sur la valeur des apports en nature et, le cas échéant, les avantages particuliers à consentir.

Ce commissaire sera choisi parmi les commissaires et experts visés à l'article R 225-7.

Celui-ci étant soumis, à l'égard des sociétés participantes, aux incompatibilités prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce, il est précisé que sont commissaires aux comptes :

▪ **de la société absorbante :**

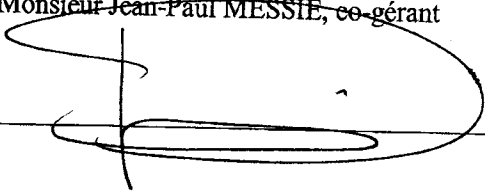
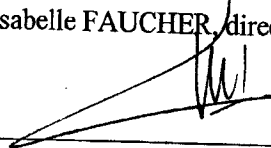
Titulaire : Monsieur Philippe ROUER demeurant 47 Rue de Chaillot 75116 PARIS

Suppléant : Madame Monique MILLOT-PERNIN demeurant 120 Avenue Gambetta
75020 PARIS

▪ **de la société absorbée :**

Néant.

Fait en trois originaux, à ANGERS (49),
Le 5 septembre 2011

Pour la Société ACCOUNTING & REPORTING Monsieur Jean-Paul MESSIE, co-gérant 	Pour la Société BECOUZE Madame Isabelle FAUCHER, directeur général 
---	---